MANDAT

La migration est devenue un thème essentiel pour de nombreux pays répartis dans le monde entier. On estime à 175 millions le nombre des migrants internationaux. Les conflits, l'instabilité, l'évolution économique, la démographie, les moyens de transport et de communication sont autant de raisons qui poussent les gens à se déplacer. La portée et la nature des migrations sont telles qu'aucun pays n'échappe à ses conséquences, qu'ils soient pays d'origine, pays de transit ou pays de destination, ou qu'ils combinent ces trois facteurs. Quand bien même les politiques sur la migration sont tout d'abord formulées sur la base de l'intérêt national, leurs répercussions se font sentir au delà des frontières nationales, et influencent les pays voisins ainsi que toute la région. C'est pourquoi, durant les dernières années, les États ont cherché à renforcer la coopération afin de faire face aux flux migratoires de manière coordonnée et efficace. Les processus de consultations intergouvernementaux et les initiatives internationales vont dans le même sens.

Dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan qualifie la migration de thème prioritaire pour la communauté internationale.

Afin d'offrir un cadre pour la formulation de solutions cohérentes et globales aux problèmes de migration, et avec les encouragements du Secrétaire général de l'ONU, la Suède et la Suisse, ainsi que les gouvernements du Brésil, du Maroc et des Philippines, ont décidé de créer la Commission Mondiale sur les Migrations internationales (CMMI). L'Australie, le Bangladesh, le Canada, l'Égypte, l'Inde, le Mexique, le Pakistan, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, le Royaume-Uni et le Saint-Siège se sont joints ultérieurement à cet effort et il s'est formé un Groupe extensible de gouvernements, co-présidé par la Suisse et la Suède, dont l'objectif est de faciliter l'établissement de la commission et de suivre son travail.¹

La Commission a été inaugurée à Genève le 9 décembre 2003 par le Secrétaire général. Ses travaux ont débuté en janvier 2004 et elle rendra son rapport final au Secrétaire général de l'ONU et à la communauté internationale en été 2005. Ce rapport sera aussi examiné par le Groupe extensible de gouvernements.

_

¹ D'autres gouvernements devraient rejoindre le groupe de gouvernement qui servira de point de référence pour les consultations futures de la Commission.

Le mandat de la Commission est le suivant :

1. Placer la migration internationale dans l'Agenda global

L'importance et la complexité des problèmes de migration internationale nécessitent un débat global entre toutes les parties prenantes — gouvernements, organisations internationales, société civile, organisations non gouvernementales, médias, secteur privé, associations de migrants et individus. Les parties prenantes ont besoin d'informations transparentes et précises sur les causes et les conséquences de la migration internationale, afin d'être à même d'en tirer le bénéfice maximum et de réduire au minimum ses possibles effets négatifs. La Commission rassemblera et diffusera ces informations pour permettre la compréhension des problèmes de migration par le grand public.

2. Analyser les failles des approches actuelles et examiner les liens avec d'autres domaines

La Commission analysera les différentes approches adoptées par la communauté internationale dans le domaine de la migration internationale, en particulier celles adoptées par les gouvernements. De cette manière, elle prendra également en compte différents points de vue régionaux. De plus, elle étudiera la relation entre la migration internationale et des questions comme le développement économique, l'offre et la demande de main d'œuvre, la démographie, les transferts de fonds, le commerce, la lutte contre la pauvreté, l'intégration et la citoyenneté, les systèmes d'aide sociale, les genres, les droits de l'homme, la santé publique, la criminalité transnationale organisée, et, audelà de l'aspect humain, la sécurité nationale et internationale.

3. Présenter des recommandations au Secrétaire général et à la Communauté internationale

La Commission fera des recommandations sur les moyens de renforcer la gouvernance nationale, régionale et globale dans le domaine des migrations internationales. Ces recommandations devront entre autres inclure des propositions aux membres de la communauté internationale sur la manière de tirer profits des flux migratoires, de limiter ses effets négatifs et d'améliorer les conditions de vie des migrants.

La Commission devra être en contact étroit avec les directeurs de toutes les organisations internationales concernées, avec les représentants des gouvernements, les universitaires et les groupes d'experts, la société civile et les associations de migrants. Elle évaluera à sa juste valeur et prendra en compte les travaux effectués par les processus régionaux sur les migrations, tels que celui de Puebla (Conférence régionale sur la migration), MIDSA (Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe), IGC (Comité consultatif intergouvernemental), le Processus de Budapest pour l'Europe au sens large, les autres processus régionaux et initiatives tant au niveau régional que global, comme l'Initiative de Berne. S'il y a lieu, la Commission fera des recommandations de modifications des dispositions institutionnelles aux organes compétents, dans le but d'améliorer la coopération internationale.

LA COMMISSION

La Commission est un organe indépendant, constituée de quinze membres au plus, siégeant à titre personnel. Elle est dirigée par deux co-directeurs, Mme Mamphela Ramphele (Afrique du Sud) et M. Jan O. Karlsson (Suède). Afin de garantir un large soutien aux conclusions de la Commission, ses membres doivent être sélectionnés parmi des personnalités respectées de renom international. Ils seront également choisis en fonction de leur région d'origine, de leur profession et formation et avec la volonté de garantir une représentation égale d'hommes et de femmes.

Après sa session constitutive de février 2004, la Commission se réunira cinq fois, dans différentes régions et sur l'invitation des gouvernements et des organisations intéressés. Ces réunions régionales permettront aux gouvernements et aux autres acteurs concernés d'informer la Commission sur les perspectives régionales spécifiques sur la migration et d'analyser les approches nationales, régionales et interrégionales sur la migration. La langue de travail de la Commission est l'anglais.

LE SECRÉTARIAT

Le Secrétariat de la Commission est indépendant et basé à Genève. M. Rolf K. Jenny (Suisse) en est le Directeur exécutif. Le Directeur exécutif et le personnel du Secrétariat fourniront le soutien nécessaire à la Commission tout au long de ses activités de collecte, d'analyse et de production d'informations pour le développement de son travail et la réalisation de son rapport final. Le Secrétariat s'occupera de toutes les tâches de recherche, rédaction, liaison, publication, partage d'informations et toutes autres activités nécessaires pour permettre à la Commission de remplir son mandat, et administrera un site web dédié aux activités de la Commission, à la publication de rapports partiels et d'autres informations sur les problèmes de migration. Il fournira également le support logistique et administratif nécessaire à l'organisation des réunions de la Commission dans les diverses régions. Le Secrétariat sera responsable du plan de travail de la Commission, de la gestion des finances d'après le budget établi. Il s'occupera aussi de récolter des fonds. Les postes du Secrétariat seront pourvus par recrutement direct. Les gouvernements et les institutions pourront également détacher du personnel auprès du Secrétariat.

BUDGET (en dollars US – estimation pour 18 à 24 mois)

Coûts opérationnels: 2'400'000

Secrétariat : 1'700'000
Recherche/Publications : 400'000
Médias / Événements / site web : 300'000

Commission: 1'300'000

(6 réunions de la Commission, avec 5 consultations régionales; 4-6 réunions co-directeurs; autres évènements)

Réserve (pour la seconde moitié de 2005 si applicable, etc.) **300'000 Total :**4'000'000

Un budget détaillé est disponible auprès du Secrétariat de la Commission pour les donateurs potentiels.

Financement: Les fonds nécessaires au fonctionnement de la Commission seront sollicités par la Commission et le Secrétariat auprès des gouvernements et des organisations non gouvernementales, en gardant à l'esprit que la Commission doit rester indépendante.

Annexe au Mandat

Spécifications concernant le Secrétariat: Le Secrétariat aidera la Commission à accomplir son mandat. Son niveau d'activité dépendra des possibilités de financements et des ressources disponibles. Le Directeur exécutif doit avoir de bonnes connaissances des problèmes de migration internationale, ainsi qu'une expérience de direction et de gestion pour assurer le bon fonctionnement du Secrétariat et garantir l'efficacité du travail de la Commission. Le Secrétariat comprendra 3 unités, à savoir : développement de politique et recherche, relations externes, et administration et logistique. Le Secrétariat aura la mission de fournir des informations et des analyses pour étayer les conclusions de la Commission et de participer au développement de ses recommandations. Il collectera, analysera et produira les informations obtenues auprès de toutes les sources pertinentes, coordonnera les activités de recherche nécessaires pour atteindre les objectifs de la Commission. entreprendra des recherche sur des sujets précis, donnera mandat à des entités externes pour réaliser ces recherches si nécessaire, rédigera et publiera les rapports partiels, et le rapport final de la Commission, publiera les documents concernant des études spécifiques pour favoriser le débat public, préparera les documents nécessaires aux réunions de la Commission, et entreprendra tout autre travail demandé par la Commission. Il assurera la liaison pour les études, le partage d'informations, la logistique et les préparatifs des réunions de la Commission, y compris pour les réunions délocalisées aux quatre coins de la planète, organisées en collaboration avec les gouvernements et les autres acteurs régionaux. Le Secrétariat s'occupera de tous les aspects administratifs de la Commission, y compris de l'utilisation des ressources, de la planification du budget et du contrôle des dépenses, de l'organisation des déplacements, etc.

Compte tenu de la nécessité d'indépendance de la Commission et de l'obligation de terminer le rapport final dans le délai imparti de 18 mois, tous les employés du Secrétariat doivent être hautement qualifiés et pouvoir commencer à travailler au début janvier 2004. Les postes sont pourvus par recrutement direct, et par détachement de personnel de la part des gouvernements et des organisations internationales.

Analyse et recherche: Le Secrétariat préparera les documents de réunion résumant les meilleures études disponibles sur les sujets concernant la Commission. Le Secrétariat pourra avoir recours à des universitaires pour préparer ces documents. De plus, la Commission peut demander à des experts de préparer des études plus approfondies sur des thèmes capitaux. Ces articles seront utiles à la Commission et pourront être publiés pour favoriser le débat public sur la migration internationale, en fournissant des études et des analyses approfondies sur des sujets parfois très polémiques.

<u>Consultations</u>: La Commission consultera les experts et les représentants des gouvernements, y compris des gouvernements du Groupe extensible de pays, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, et des experts et organes spécialisés sur la migration. La Commission déterminera la fréquence et la forme de ces consultations.

<u>Réunion régionale</u>: Les réunions de la commission se dérouleront dans différentes régions afin de garantir que les points de vue et les expériences de toutes les régions soient pris en compte. Suivant les ressources disponibles, la Commission organisera et soutiendra des activités parallèles, telles que des séminaires, des débats, des conférences, etc.

<u>Partage d'informations</u>: Le Secrétariat entretiendra un contact permanent avec les médias, rassemblera et publiera les informations relatives à la migration à travers les médias, et à travers le site web <u>www.gcim.org</u>. Ces activités permettront à la Commission de contribuer à la compréhension par le public des problèmes liés à la migration.

<u>Produits additionnels</u>: En plus du rapport final, certains articles de la Commission seront publiés dans les journaux et périodiques reconnus, en y incluant des articles de fond, des rapports sur les consultations régionales, etc. Des ressources supplémentaires peuvent être utilisées pour la publication de documents importants.